
Accès direct au Hansard : le cas du Manitoba

Suzanne L. Bishop

Les comptes rendus des débats et le recueil des lois en vigueur sont les deux types de documents les plus couramment consultés dans n'importe quelle bibliothèque législative ou parlementaire. Au Manitoba, l'accès à ces publications est facilité grâce à l'automatisation. Depuis la création de la base de données offrant un accès direct au Hansard, la Bibliothèque législative y a abondamment recours et participe aux essais d'autres bases de données connexes mises au point par les services informatiques de l'Assemblée législative du Manitoba.

Comme bon nombre d'autres bases de données utilisées par les bibliothèques depuis les années 70, *Accès direct au Hansard* visait à rationaliser et à accélérer la production de copies sur support en papier. L'idée de créer une base de données a d'abord été lancée par le personnel du Bureau du président, qui voyait là un moyen d'accélérer le processus d'extraction à l'intention des députés provinciaux et des autres utilisateurs qui désirent savoir ce qui s'est dit exactement à la chambre.

La base de données *Hansard* de l'Assemblée législative du Manitoba a d'abord été créée à partir des données transcrites par les préposés au traitement de texte du Service du *Hansard* au cours de la quatrième session de la trente-deuxième législature, qui s'est ouverte le 7 mars 1985. Les données en question ont été introduites à l'aide de matériel de traitement de texte WANG, avant d'être transmises à l'ordinateur des services informatiques de l'Assemblée législative du Manitoba. On a ensuite introduit rétrospectivement les données relatives aux quatre années précédentes, de sorte que le système donne maintenant accès

à l'équivalent de huit ans de délibérations. En raison de l'envergure des fichiers, seules les données relatives à la session en cours et aux deux sessions précédentes sont accessibles en tout temps. Un processus spécial prévoit le chargement des fichiers antérieurs, et des frais sont exigés en échange de ce service.

Le maintien de cette base de données, de même que des autres fichiers connexes, incombe aux services informatiques de l'Assemblée législative du Manitoba, qui assurent aussi la formation des utilisateurs, le soutien technique et la préparation des consignes d'utilisation. On a choisi d'utiliser le système STAIRS pour créer la base de données du *Hansard*, et le sous-système AQUARIUS (*A Query and Retrieval Interactive Utility System*) pour en permettre l'accès aux utilisateurs.

Les préposés de la Bibliothèque législative, le personnel des Bureaux du président et du greffier, les attachés de recherche pour les caucus, les stagiaires législatifs et les ministères provinciaux ont fréquemment recours à la base de données *Hansard* et aux autres fichiers connexes. En tout, 126 utilisateurs y sont abonnés. La plupart des recherches sont effectuées en cinq minutes ou moins. Le système est accessible de 7 h à 13 h 45, tous les jours de la semaine. En temps normal, le texte intégral des délibérations de la veille peut être obtenu avant 10 heures.

Suzanne Bishop est bibliothécaire parlementaire à l'Assemblée législative du Manitoba.

Pour pouvoir exploiter efficacement les bases de données, un utilisateur a besoin de deux types de connaissances. En raison du volume de données que renferme une base de données en texte intégral, il est essentiel de connaître la procédure et la terminologie parlementaire. Un utilisateur qui sait comment retrouver une loi, où trouver les différents renseignements relatifs aux prévisions budgétaires et quel genre de langage est utilisé à la chambre, ne met pas de temps à produire de bons résultats. Il importe également de connaître le nom des députés de même que leurs responsabilités respectives à titre de ministres ou de porte-parole de l'opposition.

Ensuite, l'utilisateur doit se familiariser avec les principes fondamentaux d'extraction de données (logique booléenne, classement, limitation et troncature), puis apprendre le fonctionnement des différentes commandes propres au système. Les utilisateurs qui prévoient se servir beaucoup du système ont avantage à s'inscrire aux séances de formation données par les services informatiques de l'Assemblée législative sur l'utilisation du STAIRS et à commander le guide d'utilisation du STAIRS publié par IBM, s'ils veulent acquérir plus d'aisance.

Les principales commandes d'extraction dans le système AQUARIUS sont « Search » et « Select ». Avec la commande « Search », il est possible de retracer toutes les fois où un mot seul est utilisé et de retrouver des mots voisins ou ayant un certain lien logique entre eux. Par exemple, les noms « Filmon », « Carstairs » ou « Doer » peuvent servir à retrouver les interventions à la chambre de l'un ou l'autre des chefs de parti.

L'utilisation des opérateurs booléens « And », « Or » et « Not » permet à l'utilisateur de formuler ses demandes en délimitant un sujet. Comme la base de données est un compte rendu de ce qui s'est effectivement dit, les termes trouvés dans le fichier témoignent de la diversité du langage utilisé à la chambre – du moins de ce qui est consigné pour la postérité.

L'efficacité des opérateurs booléens est en partie fonction de la structure de la base de données. Un « document » correspond à une partie de séance, par exemple aux questions orales. Sa longueur peut couvrir l'équivalent d'une centaine d'écrans. On y trouve les interventions de différents députés sur des sujets disparates. Si l'on essaie de retrouver ce qu'un député donné a dit sur un sujet précis, on peut se retrouver avec un document dans lequel le nom du député figure sur la première « page », et où il n'est question du sujet lui-même qu'à la quatre-vingt-dix-neuvième « page » dans le discours d'un autre député. En parcourant un document, l'utilisateur peut commander au système d'afficher uniquement les parties où il est question des termes recherchés et de mettre ceux-ci en surbrillance. Certaines techniques peuvent aider l'utilisateur à améliorer les résultats obtenus avec un système en texte intégral. En liant des termes ou des groupes de termes

à l'aide des commandes « With » et « Same » du STAIRS, on obtient un rappel plus précis puisque les termes en question doivent alors figurer dans la même phrase ou dans le même paragraphe. Le recours à la commande « Select » est une autre méthode des plus utiles pour bien circonscrire une recherche, puisqu'elle permet de limiter l'extraction à une ou des dates données ou à un ensemble précis de documents comme les « questions orales ».

Les bases de données *Hansard* servent à répondre à différents types de besoins. Elles sont utiles pour repérer une date précise ou déterminer le nombre de fois où une expression comme « rappel au règlement » a été employée à la chambre. Un rédacteur nouvellement engagé peut, par exemple, obtenir un échantillon du style oratoire d'un député afin de s'en inspirer pour rédiger ses discours. Lorsqu'il y a un changement de gouvernement, un nouveau ministre peut vouloir savoir ce que son prédécesseur ou le porte-parole de l'opposition ont déclaré au cours de la dernière session sur un sujet donné. Après l'élection, au cours du dernier scrutin provincial, d'un grand nombre de députés novices, la base de données *Hansard* s'est avérée utile pour répondre aux questions relatives à la procédure à l'Assemblée législative. L'avantage le plus évident pour la Bibliothèque réside dans la possibilité d'offrir un service plus rapide et plus complet tout en faisant gagner du temps au personnel. Cela est particulièrement vrai des demandes où le client est incapable de circonscrire la longueur de la période visée par la recherche ou l'objet de celle-ci. Par exemple, lorsqu'il demande de « retracer toutes les fois où l'expression *action positive* a été utilisée jusqu'ici au cours de la présente session ».

L'accès à la base de données sur demande permet aux bureaux ou aux bibliothèques qui n'ont pas suffisamment d'espace pour conserver la version imprimée du *hansard* – ou n'en ont pas vraiment besoin – de pouvoir quand même la consulter. Toutefois, l'utilisateur doit connaître la version imprimée pour pouvoir être efficace.

Parce qu'il est relativement peu coûteux, l'*Accès direct au hansard* peut être utilisé pour illustrer les possibilités et les techniques d'extraction en direct offertes aux clients et au personnel. En raison de son contenu, cette base de données présente un intérêt particulier pour les députés et les attachés de recherche pour les caucus.

À la lumière de son expérience de certains autres systèmes d'extraction en direct et de l'aide qu'elle offre aux utilisateurs pour leur permettre d'effectuer eux-mêmes leurs recherches, la Bibliothèque législative a constaté que ce précieux outil pouvait encore être amélioré :

- Il arrive parfois que l'extraction soit limitée par la qualité ou la méthode de saisie des données. Même si ce genre de situation n'est pas fréquent, il peut arriver qu'une mauvaise saisie empêche de repérer un renvoi clé.

L'uniformisation des méthodes de saisie remédierait à cet inconvénient.

- Il n'y a actuellement aucun moyen d'associer une « page » (c.-à-d. un écran) de la base de données *Hansard* à une page de la version imprimée du *Hansard*. Source de confusion pour les clients, cette situation limite le recours à l'option qui permet de faire imprimer de courts renvois plutôt que des extraits en entier.
- De plus en plus, les fournisseurs d'information sont conscients que la procédure d'accès à leurs systèmes doit tenir compte des besoins et des préférences des utilisateurs. Comme le contenu et l'extraction sont tous deux relativement complexes, les utilisateurs devraient avoir le choix d'utiliser un système convivial piloté par des menus qui les guideraient à travers les étapes et les options caractéristiques d'une recherche dans le *Hansard*. Les utilisateurs aguerris pourraient, quant à eux, passer outre aux menus et utiliser directement les commandes du système.

La bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba et la Bibliothèque publique de Winnipeg ont manifesté le désir d'être branchées à certains des fichiers tenus par les services informatiques de l'Assemblée législative, par exemple, le *Hansard* et la *Codification permanente des statuts du Manitoba*, afin que ces données soient facilement accessibles au public. Si la base de données

doit être mise à la disposition d'un grand bassin d'utilisateurs, il faudra prévoir des consignes pour expliquer le contenu du fichier à l'utilisateur novice et l'initier au fonctionnement du système. Il y aurait peut-être lieu aussi d'intégrer ces données à la fonction « Help ».

Il serait également utile d'accroître la souplesse de consultation de la base de données sur écran ou à l'impression. Cette fonction est perçue comme fastidieuse, en particulier par ceux qui utilisent le système à un taux de modulation de 1200 bauds, puisque toute l'information est transmise à raison d'un écran à la fois. Les services informatiques de l'Assemblée législative sont d'avis que l'acquisition d'un nouveau logiciel de communication et un accès à 2400 bauds faciliteraient l'utilisation de cette fonction.

Ces commentaires et les améliorations proposées n'enlèvent rien au succès de cette initiative, qui a profité à l'Assemblée législative, à la Bibliothèque législative et aux nombreux autres utilisateurs du système. En fait, les services informatiques ont accru le nombre de leurs bases de données, de telle sorte que celles-ci comptent maintenant des versions informatisées des *Délibérations des comités permanents* et de la *Codification permanente des statuts du Manitoba* dans les deux langues officielles. Ensemble, toutes ces bases de données contribuent à l'efficacité de l'Assemblée législative et de l'appareil gouvernemental. L'accès généralisé à cette information a pour effet de promouvoir l'idée de transparence de l'appareil gouvernemental et de reconnaître la nécessité de rendre cette information accessible aux citoyens du Manitoba dans les plus brefs délais possibles.★